Mode d'emploi (provisoire) pour compléter le formulaire d'Etude de Faisabilité :

Contexte :

Ce formulaire est requis uniquement pour tout bâtiment NEUF lorsque la superficie utile totale du bâtiment est supérieur à 1.000 m².

Il est nécessaire de remplir UN formulaire POUR CHAQUE BÂTIMENT neuf de plus de 1000m² de superficie utile du projet.

Les bâtiments assimilés ne nécessitent pas d'étude, alors que les bâtiments à reconstruire de plus de 1000m² bien.

Le FORMULAIRE reprenant les résultats de l'Etude de Faisabilité est téléchargeable sur le site http:\\energie.wallonie.be.

Ce formulaire d' Etude de Faisabilité doit être rempli et joint avec ses annexes au dossier de demande de permis d'urbanisme avec l'engagement PEB.
Ceci est valable pour toute demande de permis d'urbanisme tombant dans le champ d'application du décret-cadre du Gouvernement Wallon du 19 avril 2007 et des arrêtés du Gouvernement Wallon du 17 avril 2008 (déterminant la méthode de calcul des exigences, les agréments et les sanctions applicables en matière de performance énergétique et de climat intérieur des bâtiments) et du 18 juin 2009 (relatif à la composition des demandes de permis d'urbanisme et à la procédure applicable en matière de PEB) sous peine d'irrecevabilité du permis.

La transmission se fait par courrier, elle ne peut pas se faire par voie électronique.

C'est le DECLARANT, qui est soit le maître d'ouvrage, soit l'acquéreur, qui doit introduire le formulaire d'Etude de Faisabilité auprès de la commune où la demande de permis se fait. C'est aussi le Déclarant PEB qui doit désigner l'Auteur de l'Etude de Faisabilité.

Le personnel communal qui traitera le dossier de demande de permis aura besoin du numéro d'agrément d'Auteur d'EF (format : AEF-xxxxx), qu'il faut mentionner dans le formulaire. L'Auteur de l'Etude de Faisabilité doit donc au préalable être agréé par la Région Wallonne pour pouvoir mener l'étude.

Le formulaire doit être signé par le ou les déclarants PEB du projet relatif au bâtiment visé ainsi que par l'Auteur de l'Etude de Faisabilité.

C'est l'AUTEUR de l'ETUDE DE FAISABILITE, qui doit compléter le formulaire d'Etude de Faisabilité.

Comment compléter le formulaire :

L'Etude de Faisabilité vise à déterminer l'opportunité ou non d'intégrer des systèmes alternatifs d'énergie renouvelable dans les bâtiments neufs de plus de 1000 m² de superficie utile.
Pour évaluer cette opportunité, il est nécessaire **choisir les systèmes alternatifs à étudier qui pourraient être intéressant pour le bâtiment**, puis d'en faire l'analyse technique et économique.

1. Données administratives :

   Données liées à localisation du bâtiment pour lequel l'étude est menée, ainsi que les coordonnées des acteurs liées à ce bâtiment (le ou les déclarants Peb, l'architecte, le responsable Peb et l'Auteur de l'étude).

2. Nature du projet :

2.1 Subdivision du projet en UN ou PLUSIEURS bâtiment(s) :

   Il s'agit de mentionner les bâtiments qui font partie d'un même projet, c'est-à-dire du même dossier de demande de permis. Il est en effet possible que les systèmes étudiés soient communs à plusieurs bâtiments.

2.2 Subdivision du bâtiment concerné par cette Etude de Faisabilité :

Reprend les données relatives au bâtiment et sa subdivision ainsi que les surfaces correspondantes. Ces données sont identiques à celles reprises dans le formulaire d'engagement PEB.
Pour la nature des travaux, il s'agit toujours de bâtiment NEUF.

2.3 Besoins nets et consommations en énergie primaire du Bâtiment concerné par l'Etude de Faisabilité :

Il s'agit de l'évaluation des besoins et des consommations énergétiques du bâtiment pour différents postes.

Il n'est pas obligatoire au stade de l'Engagement PEB d'encoder son bâtiment avec le logiciel PEB et d'avoir déjà les données de consommations, mais il est tout de même conseillé de le faire pour disposer des données nécessaires au remplissage du formulaire et pour la bonne suite des études du bâtiment.
Vous pouvez faire une évaluation des consommations d'une autre manière, mais essayez d'être le plus exact possible car les consommations sont un paramètre primordial au bon dimensionnement des systèmes renouvelables, même au stade de cette étude de faisabilité.

Les consommations d'énergie primaire pour l'éclairage ne sont à évaluer que pour les bâtiments tertiaires.

Pour la consommation totale d'énergie primaire du bâtiment, il ne faut pas prendre en compte les systèmes alternatifs de production ou d'utilisation d'énergie renouvelable. La consommation est donc celle que le bâtiment aurait s'il n'était pas pourvu de ces systèmes. Ceci permettra d'évaluer les gains possibles en énergie primaire que chaque système pourrait apporter par rapport à des systèmes conventionnels.

2.4 Choix des systèmes à étudier :

Il n'est pas obligatoire d'étudier tous les systèmes mentionnés dans le formulaire, mais vous devez néanmoins choisir au moins 1 système que vous allez analyser pour le bâtiment (des combinaisons sont possibles). Notez que si des besoins en eau chaude sanitaire sont présents dans le bâtiment, il est nécessaire d'étudier au minimum la production d'ECS par capteurs solaires thermiques.

Pour chaque système analysé, il vous est demandé de mentionner s'il sera intégré ou non dans le projet et de justifier votre choix.
Pour chaque système non analysé, il s'agit de justifier pourquoi vous ne l'avez pas analysé. Ceci se rempli dans le même cadre.

2.5 Résultats des systèmes analysés :

Pour chacun des systèmes analysés, veuillez remplir les données spécifiques demandées dans le formulaire et fournir la note de calcul en annexe comprenant les hypothèses de travail, ainsi que le cas échéant, une évaluation des contraintes d'utilisation, notamment en termes de maintenance, de disponibilité et de type de combustible envisagé.

Il est possible d'utiliser **l'onglet 'Etude de Faisabilité' du logiciel PEB** pour mener ces études et avoir les valeurs nécessaires pour compléter le formulaire, mais cela n'est pas obligatoire, Cet onglet permet de réaliser des études pour le solaire thermique, le photovoltaïque et la cogénération, si vous désirez analyser ces systèmes-là.
Les études faites via cet onglet peuvent être imprimées et utilisées comme ANNEXES au formulaire.

- Capteurs solaires thermiques ECS - Type de technologie : mentionnez s'il s'agit par exemple d'un système sous pression ou à vidange, de capteurs plans ou tubulaires…
  Cette partie peut servir aussi au remplissage des résultats de systèmes solaire d'appoint au chauffage si vous avez analysé cette technique. Veuillez alors bien le mentionner.

- Capteurs solaires photovoltaïques - Type de technologie : mentionnez s'il s'agit par exemple de monocristallin, polycristallin, couches minces ou autre ; si c'est en îlotage ou sur réseau…

- Cogénération à haut rendement - Type de technologie : mentionnez s'il s'agit par exemple d'un moteur au gaz, au diesel ou à la biomasse.
  Cette partie peut servir pour introduire les résultats de systèmes de microcogénération si vous avez analysé cette technique. Veuillez alors bien le mentionner.

- Pompe à chaleur ECS et/ou chauffage - Type de technologie : mentionnez s'il s'agit par exemple d'une PAC air/eau, air/air …et si elle est géothermique, hydrothermique ou aérothermique.

- Chaudière Biomasse - Type de technologie : mentionnez s'il s'agit par exemple d'une chaudière à pellets ou autre et le type de combustible utilisé.

- Système de chauffage ou de refroidissement urbains ou collectifs - Type de technologie : mentionnez s'il s'agit par exemple de réseau de chaleur, de géothermie profonde, de free-cooling…

- Autre - Type de technologie : mentionnez s'il s'agit par exemple d'une éolienne, d'une VMC avec récupérateur de chaleur, d'un puits canadien, de système électrique domotique performant…ou autre !

3. Déclarations sur l'honneur :

   Date et signature du ou des déclarants ainsi que de l'Auteur de l'étude, ou de leurs représentants (pour les personnes morales).

4. Annexes :

   Mentionnez le type et le nom de chaque annexe que vous joignez au formulaire.
   Il faut une ou plusieurs annexes par système analysés. Le nombre d'annexes doit donc être supérieur ou égal au nombre de systèmes analysés au point 2.4.

Dans un soucis d'amélioration continue, nous vous demandons de nous envoyer, si vous le désirez, une copie du formulaire et de l'étude à l'Administration à l'adresse ci-dessous (courrier ou électronique), avec vos remarques et propositions éventuelles.

Veuillez noter que cette procédure sera améliorée dans les prochains mois, le formulaire inclus dans la version actuelle du logiciel PEB n'étant pas encore opérationnel.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Ir. DONEUX Julien
DGO4 Energie
7 Avenue Prince de Liège
5100 Jambes
Tél : +32(0)81/33.57.27
Fax : +32(0)81/33.55.11
julien.doneux@spw.wallonie.be